

## EXPOSITION ARTISTES AMATEURS



### DOSSIER DE CANDIDATURE

À retourner pour le 28 mai 2021

## Règlement

### 1) Présentation

La ville de Pordic organise une exposition collective d'œuvres murales ouverte aux artistes amateurs (ne disposant ni N° de SIRET, et n'étant pas inscrits à la MDA Maison des Artistes) résidant exclusivement à Pordic.

Cette exposition se tiendra au Point Information du **5 juillet au 27 août 2021**. (Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire en cours)

Aucun frais d'inscription et d'exposition n'est demandé aux artistes.  
Les artistes acceptent d'exposer gratuitement des œuvres au Point Information.

Chaque artiste assure lui-même ses œuvres.  
La Ville décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des œuvres.

Les artistes souhaitant faire acte de candidature sont invités à compléter la fiche de candidature et à la renvoyer accompagnée des pièces complémentaires demandées au dossier.

### 2) Modalités d'inscription et consignes à respecter

- Thématique de l'exposition : Patrimoine pordicais dans toute sa splendeur
- Œuvres admises à l'exposition : peintures, gravures, photographies, dessins, collages, vitraux...
- Format maximal souhaité des œuvres : 10F (46 x 55 cm)
- Les œuvres doivent être encadrées et munies impérativement au dos d'un système d'accrochage solide permettant un centrage correct (Dans le cas contraire les œuvres ne seront pas accrochées).
- Œuvres portant au dos, les mentions suivantes : nom de l'artiste, adresse, courriel, numéro de téléphone et l'intitulé de l'œuvre (obligatoire).

### 3) Dépôt des œuvres sélectionnées

Les œuvres sélectionnées seront à déposer au Point Information de Pordic, deux créneaux seront proposés : le **vendredi 2 juillet de 16h00 à 18h00** et le **samedi 3 juillet de 10h00 à 12h00**.

Les œuvres seront à retirer après le 27 août 2021, les modalités de reprises seront communiquées ultérieurement.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"



## EXPOSITION ARTISTES AMATEURS

Thème : Patrimoine pordicais dans toute sa splendeur

### DOSSIER DE CANDIDATURE

À retourner pour le 28 mai 2021

## Fiche de candidature

NOM \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Pseudonyme Nom d'artiste : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Titre des œuvres	Technique	Format

J'autorise la Ville de Pordic à conserver mes données personnelles dans le cadre de l'organisation de cette exposition pendant une durée d'un an, elles ne seront en aucun cas diffusées. Conformément aux lois «Informatique & Liberté» et «RGPD», vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant : [villerobert@pordic.fr](mailto:villerobert@pordic.fr)

J'accepte que mon nom d'artiste ou dans le cas où je n'en ai pas mon nom de famille soit affiché sous mes œuvres durant l'exposition.

#### **Cette fiche de candidature est à retourner, accompagnée des pièces suivantes :**

- Photos de bonne qualité de chacune des œuvres proposées
- Un justificatif de domicile
- Une déclaration sur l'honneur attestant être artiste amateur (ni N° de SIRET, ni inscrit à la MDA)
- Le règlement signé

**Par courriel avant le 28 mai 2021 à l'adresse : [icart@pordic.fr](mailto:icart@pordic.fr)**

ou par voie postale :

Mairie de Pordic  
**EXPOSITION ESTIVALE 2020**  
22590 PORDIC

#### **Contact coordination de l'exposition pour la ville de Pordic :**

**Maxime ALADAME**, Chef du service culturel

Pour toute question ou envoi de documents numérisés une seule adresse courriel : [icart@pordic.fr](mailto:icart@pordic.fr)